

Résumé non technique de l'étude d'impact

2.1 Contexte environnant

2.1.1 Faune et flore

Une expertise écologique a été réalisée entre avril et juin 2012.

La proximité de zones artificialisées, d'infrastructures routières majeures et l'exploitation antérieures des terres agricoles qui constituent le principal biotope du site, limitent la capacité d'accueil de celui-ci pour la faune et flore sauvage.

Le paysage est caractérisé par de vastes parcelles agricoles céréalières de plusieurs dizaine d'hectare, séparées, de temps en temps, par de petites haies.

Les seules espèces, protégés et intéressantes, observées à proximité du site sont le lézard des murailles et les oiseux (petits passereaux).

L'impact du projet sur cette faune a été évité en adaptant le projet et en conservant ou en créant un habitat pour ces espèces (galets en fond de bassin, haie arbustive autour du bassin). Le projet ne détruit pas les habitats pour l'avifaune.

Le site n'interfère avec aucuns éléments protégés de type ZICO, ZNIEFF, réserve naturelle, Natura 2000.

2.1.2 Géologie, hydrogéologie

L'extraction des graves hors nappe peut provoquer un impact sur la qualité des eaux souterraines de part les éventuelles fuites d'hydrocarbures des engins de chantiers.

Toutefois, toutes les mesures de protection et de suivi seront prises en phase travaux et exploitation afin d'éviter une pollution des sols. De plus, un écart minimal 11 m entre le haut de la nappe et le fond de fouille sera respecté.

.....

L'impact d'une pollution n'est pas négligeable étant donné l'importance de la protection de l'aquifère de l'est Lyonnais mais un ensemble de dispositions sont prévues pour que la pollution ne se produise pas.

2.1.3 Captage d'eau potable

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent au droit du site. On notera cependant la présence de captages aux alentours.

2.1.4 Eaux superficielles

Aucun cours d'eau n'est relevé sur la zone d'étude. La phase d'affouillement n'entraîne pas d'impact sur les écoulements superficiels. Le projet présente même une amélioration sur ce point puisque les eaux superficielles potentiellement chargées seront traitées par le bassin.

Le cours d'eau le plus proche se situe à environ 5 km au nord du site.

2.1.5 Richesse culturelle

La commune de Genas ne présente pas de monuments historiques classés ou inscrits. Le site n'est pas concerné par la présence de monuments historiques, l'impact est nul.

2.1.6 Environnement paysager

Un accent particulier sera mis sur l'aménagement du site pour réaliser une continuité avec la coulée verte mise en place à Genas. L'objectif étant de constituer un espace vert dans un lotissement. Ce projet pourrait être valorisé par un aspect pédagogique avec la mise en place de panneaux explicatifs du bassin.

2.2 Domaine de l'air et des odeurs

Notre activité n'est pas à l'origine de rejet de gaz ou de poussière en quantité importante. Seules des émissions de poussières engendrées en phase travaux, dues à la présence des camions peuvent avoir un impact réel.

Des mesures compensatoires comme l'arrosage des pistes par temps sec et des aires de décrottage des roues sont prévues. Rappelons également que l'impact est limité car les phases d'affouillement et de chantier sont limitées dans le temps (quelques mois maximum).

2.3 Impact sur le climat

Le développement des activités humaines accroît l'effet de serre, avec pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe et un risque d'importants changements climatiques sur la planète.

N'utilisant pas de procédés industriels, les principaux postes d'émission de Gaz à Effet de Serre de l'établissement sont :

- les déplacements des camions.

Les véhicules utilisés par les transporteurs sont régulièrement entretenus et font l'objet des contrôles anti-pollution réglementaires. De plus la flotte de camions utilisée sera de type Euro 5 et les chargements seront optimisés pour minimiser le nombre de rotation.

2.4 Le sol et le sous-sol

Les terrains du site sont aujourd'hui occupés par une friche agricole. Ce site n'a pas accueilli d'activité polluante ou potentiellement polluante auparavant et aucune pollution potentielle n'a été identifiée dans le passé. Le site est donc considéré comme non pollué.

Toutes les mesures sont prises pour éviter une pollution du sol. Notre activité n'a pas d'impact significatif sur le sol ou le sous-sol.

2.5 Le trafic routier

Le trafic routier attendu sur site est essentiellement occasionné au cours des phases de chantier et travaux par le transport de la grave extraite.

Le trafic journalier attendu sur site est de 50 camions.

L'impact du trafic généré par la phase de travaux est relativement faible. Cet impact représente une augmentation de 1,4% sur la RD 147. Notons qu'aucun camion ne transitera par le centre-ville de Genas. Enfin, cette augmentation de trafic se trouve limitée dans le temps (durant la phase liés aux travaux) car en phase d'exploitation, l'impact sur le trafic local généré par les bassins est nul.

2.6 Bruit

Sur le site, les nuisances sonores seront principalement apportées par les engins de chantiers et de transports de matériaux. Toutefois, les camions ne sont pas présents en permanence sur le site car ils interviennent en navette. De plus des murs antibruit

.....

et des merlons seront positionnés pour minimiser le bruit perçu par les riverains. Le travail se déroulera le jour et la réglementation en vigueur sera respectée.

Des mesures de contrôle du niveau sonore seront mises en œuvre, les horaires de travail seront aménagés pour minimiser la gêne occasionnée et un maximum de cinq engins en fonctionnement en même temps sera toléré sur le site.

2.7 Gestion des déchets

Aucun déchet ne sera produit sur le site d'extraction hormis les déchets courants pendant la phase travaux (plastique, palette, déchets ménagers, ...) qui ne représentent pas un volume important.

L'entretien de tous les véhicules se fera hors site.

2.8 Impact sanitaire, effets sur la santé

Les protections nécessaires à l'extraction des matériaux seront présentes. L'accès au site d'exploitation sera fermé par une clôture et un portail fermé à clé en fin de journée.

Il n'y a pas de rejet d'effluent liquide ou de rejet atmosphérique polluant pouvant présenter un risque direct ou indirect pour la santé du voisinage.

L'impact est considéré comme négligeable.

3**Résumé non technique de l'étude des dangers**

L'étude des dangers a pour objectif de caractériser, d'analyser, d'évaluer, de prévenir et de réduire les risques des installations, que leurs causes soient intrinsèques aux produits utilisés, liées à l'exploitation ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

3.1 Risques d'accidents corporels

L'excavation de la découverte et de la grave présente des risques d'éboulement et de glissement de terrain lors de l'exploitation, auxquels seront exposés les ouvriers travaillant sur le chantier.

Des pannes mécaniques et des dysfonctionnements peuvent survenir sur les engins. Des accidents pouvant occasionner des blessures du personnel sont alors susceptibles de se produire sur le chargeur, la pelle mécanique et les camions.

C'est pourquoi, les accès au site seront aménagés. En effet, la ville de Genas fera les travaux nécessaires sur le chemin d'accès au chantier pour permettre le passage simultané de deux camions. Le respect des règles suivantes en matière de trafic sur site et route sera porté à la connaissance de tout le personnel.

3.2 Risques d'atteinte à la santé

Le soulèvement de poussières dans des conditions extrêmes et accidentelles (tempête...) induit un certain nombre de risques pour l'ouvrier sur site et dans une moindre mesure pour les usagers des abords du site. Il s'agit par exemple de lésions respiratoires et oculaires dues aux envols de poussières.

Ainsi, le port d'équipements de protection tels que des masques et lunettes anti-poussières seront obligatoires lorsque les conditions de travail sur site le nécessiteront.

3.3 Risques d'incendie

Le risque incendie existe dans la mesure où les engins d'extraction sont alimentés en carburant. En effet, en cas de défaillance technique, de malveillance ou de mégarde humaine, un incendie peut se développer. Le sol du site sera en grande partie décapé, ce qui limitera le risque de propagation.

C'est pourquoi, les engins de chantier et matériels nécessaires seront en bon état, ils seront entretenus et révisés régulièrement par une entreprise agréée.

Un nombre suffisant d'équipement de lutte contre les incendies sera mis à disposition. Il s'agira d'extincteurs. Ceux-ci seront contrôlés par un organisme agréé.

A tout moment, il y aura possibilité d'appeler les pompiers grâce à la présence sur le site d'un téléphone portable dans l'un des engins.

Le personnel aura connaissance des consignes incendie. Ces consignes de sécurité seront distribuées et commentées au personnel intervenant sur le site. Des fiches de prévention sécurité seront à la disposition du personnel. Le numéro de téléphone des secours y seront rappelés.

3.4 Risque de pollution accidentelle

Aucune source de pollution importante et permanente n'est liée à la phase d'affouillement du chantier. En effet, la seule source potentielle provient des carburants, huiles et graisses des véhicules d'extraction et des camions transportant les graves jusqu'aux chantiers VRD locaux.

La seule source réelle de pollution est liée au risque d'accident de type fuite de carburant ou d'huile sur un engin d'extraction, un camion de transit,

Les mesures préventives mises en place pour éviter un tel problème sont :

- le contrôle visuel de l'état général du véhicule, chaque matin, par le conducteur pour s'assurer du bon maintien général du matériel,
- l'inspection par l'organisme accrédité.

De plus, en cas de fuite accidentelle sur le site, celle-ci sera rapidement détectée grâce à la vigilance du personnel ouvrier. Celui-ci procèdera alors à l'enlèvement des terres superficielles souillées qui seront ensuite évacuées en centre de traitement adapté. Un kit d'intervention rapide sera disponible. Cette intervention rapide permettra de limiter le risque de pollution des sols et des eaux, celui-ci étant faible en raison du nombre limité d'engins mis en œuvre pour l'exploitation du site.

4

Bilan des mesures compensatoires

➔ Mesures existantes visant à limiter l'impact de notre établissement :

- aspect paysager, mise en place de merlons paysagers,
- arrosage des pistes
- plan de circulation interne
- kit d'intervention antipollution d'urgence.

➔ Mesures visant à limiter les risques accidentels

Les mesures sont de plusieurs ordres :

- Mesures d'ordre général : DICT, plan de prévention, visite de contrôle du chantier
- Moyens de lutte incendie (extincteur, consignes, téléphone portable)
- Moyens humains : formation du personnel, organisation de la sécurité.

